

**CESSION DE PARTS SOCIALES SOUS-SEING PRIVE
DU GROUPEMENT FORESTIER
DE**

*_*_*_*_*

Entre le(s) soussigné(s) : (Nom, prénom, date et lieu de naissance, domicile de chaque indivisaire)

Ci-après dénommée "le Cédant",
d'une part,

Et : (Nom, prénom, date et lieu de naissance, domicile de l'acheteur),

Ci-après dénommé "le Cessionnaire",
d'autre part.

CESSION – DÉSIGNATION :

Le cédant cède par les présentes au cessionnaire sus désigné les "*x en lettres*" (*x en chiffres* parts) qu'il détient dans le Groupement Forestier de depuis le (date).

TRANSFERT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DE JOUISSANCE :

Le cessionnaire aura la pleine propriété des parts sociales cédées à compter de ce jour. A partir de cette date il pourra exercer tous droits et prérogatives qui pourraient y être rattachées. Le cessionnaire devra dans les meilleurs délais procéder à l'enregistrement de la présente cession et en informer les gérants du groupement forestier.

PRIX DE LA CESSION :

La présente cession est consentie et acceptée pour un montant de **prix total en toutes lettres** euros (*prix total en chiffres* €).

Fait à, le (date)

Le Cédant,
*Signature du (ou des vendeurs en cas d'indivision
ou de nu-propriétaire et d'usufruitier)*

Le Cessionnaire,
Signature de l'acheteur

Cession acceptée par la Gérance du Groupement Forestier de
lors de l'assemblée générale du